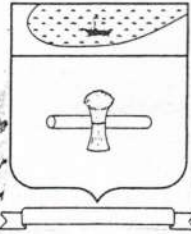


decembre 96

MUNICIPALITE DE SAINT-FULGENCE



MUNICIPALITE DE SAINT-FULGENCE

**Les fêtes de Noël et du Nouvel an
permettent de réitérer**

un chaleureux message de fraternité et de paix.

Que cette période puisse être un moment privilégié

où l'on retrouve dans son coeur, la simplicité

de l'enfance, l'audace de l'adolescence,

l'imagination de la jeunesse.

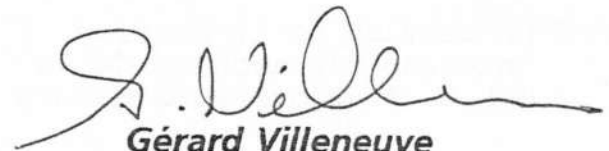
Tous les membres du conseil et les employés (es)

se joignent à moi pour vous souhaiter

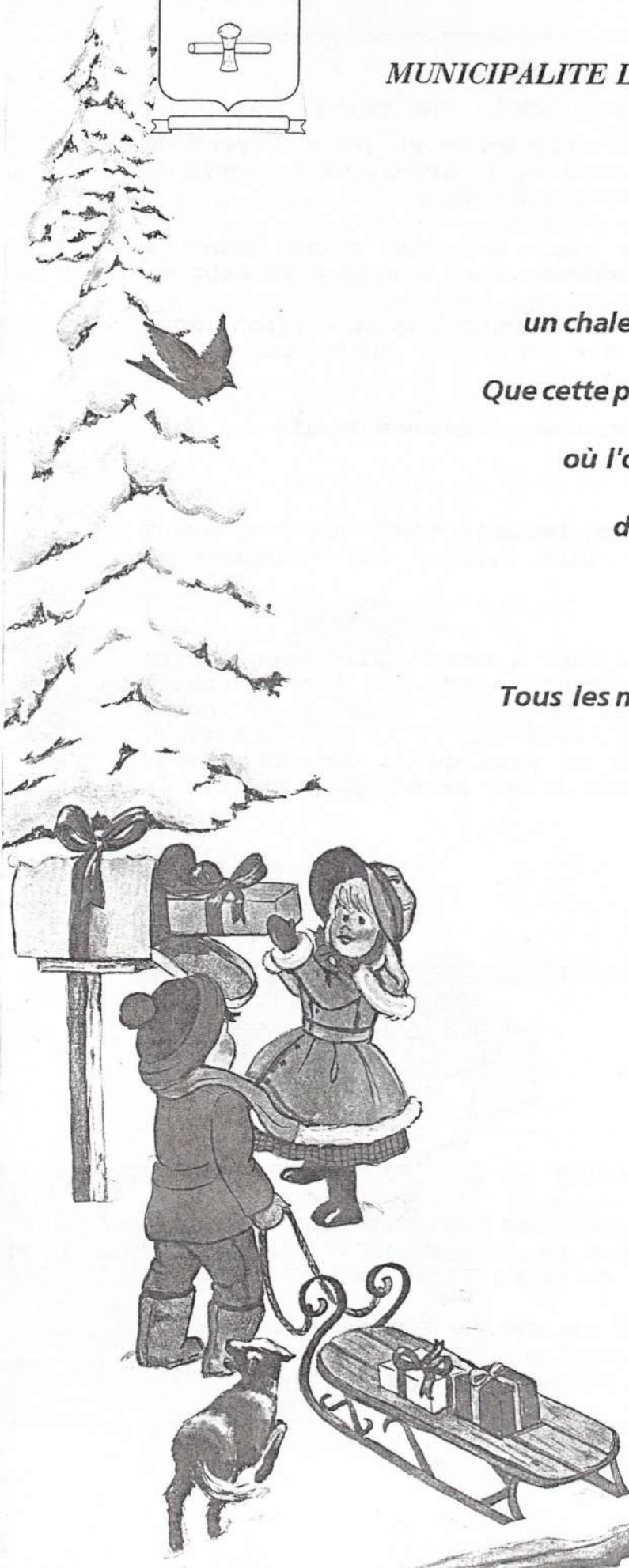
de très joyeuses fêtes

et une année qui vous comble

de ses richesses les plus précieuses.



**Gérard Villeneuve
Maire de Saint-Fulgence.**



SAPIN DU BON SENS

Le 11 janvier prochain, toutes les citoyennes et les citoyens de Saint-Fulgence sont invités à renouer avec la tradition de *Sapin du bon sens* et à récupérer leur arbre de Noël naturel.

Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous apporter votre arbre à l'édifice municipal, au 253 rue Saguenay, de 9 heures à 14 heures.

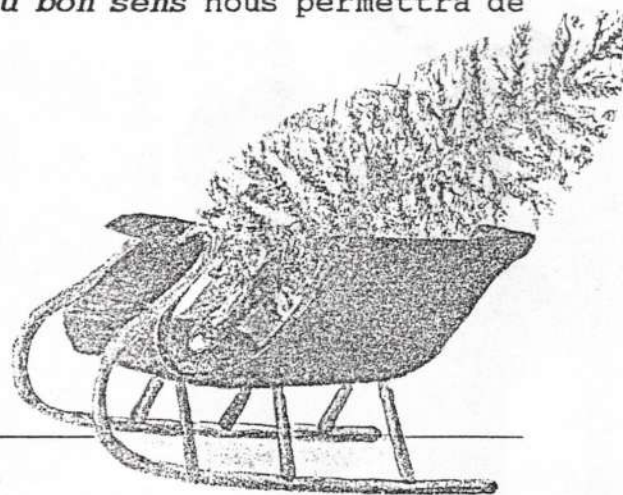
Cependant, pour faciliter le travail de toute l'organisation, nous vous prions de prendre bonne note des consignes suivantes;

- Veuillez ne pas apporter de simples branches d'arbres, mais que des arbres entiers.
- Veuillez retirer les clous, vis, broches et décorations avant de disposer de votre arbre. Cela évitera les blessures au personnel en place.

Votre participation nous tient toujours à coeur. Elle nous montre que vous êtes de ceux qui considèrent maintenant leurs déchets comme des ressources. Comme vous le savez, nous avons comme objectif de réduire nos déchets de 40% d'ici le 31 décembre 1997. Déjà, nous aurons atteint les 35% en date du 31 décembre 1996. Votre prochaine participation à *Sapin du bon sens* nous permettra de poursuivre sur cet élan.

Joyeux Noël et bonne année!

Le service de la gestion
intégrée des déchets de la
M.R.C. du Fjord-du-Saguenay



A NOTER....

BACS DE RECUPERATION

Durant la période des fêtes, veuillez prendre note que la cueillette des bacs de récupération se fera comme à l'habitude, soit le jeudi le 26 décembre 1996 et jeudi le 2 janvier 1997.

Pour toutes informations concernant les matières recueillies par la collecte sélective ou sur la récupération en général, n'hésitez pas à contacter notre ligne Info Bacs, au numéro de téléphone 698-2227 ou le 1-800-565-2227.

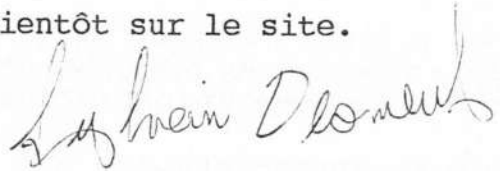
ASSOCIATION DE PÊCHE BLANCHE DE L'ANSE-AUX-FOINS

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous informer que les préparatifs pour notre saison de pêche vont bon train.

Malgré la température douce des derniers jours, il ne faut pas se décourager car selon les commentaires de nos personnes âgées
" Plus les avants sont doux, plus l'hiver est froid ".

Au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, j'aimerais souhaiter à toute la population de très joyeuses Fêtes et une année 1997 remplie de succès.

Au plaisir de vous voir bientôt sur le site.



Sylvain Desmeules, président
pour information : 674-1122



VOUS AVEZ UN PROBLEME AVEC L'ALCOOL?

LES ALCOOLIQUEES ANONYMES PEUVENT PEUT-ETRE VOUS AIDER



Le Groupe de l'Anse vous invite à la réunion qui a lieu tous les lundi soir à 20:00 heures au local de l'Age d'Or du centre Municipal de Saint-Fulgence.

N.B.: Si vous avez besoin d'aide, composez le numéro de téléphone suivant: 549-3711

A bientôt



LOISIRS - AVIS AUX INTERESSES

Le Centre des loisirs est maintenant réouvert et les activités hivernales débiteront bientôt. Les activités en vedette seront le hockey éponge pour les pitons, les adultes et les jeunes. On aura également des nouveautés pour les jeunes cette année soit, le hockey sur table ainsi que des activités spéciales qui seront organisées pour amuser nos jeunes cet hiver. De plus, il y aura un anneau de glace à votre disposition.

Pour ce qui est du Centre des loisirs, il sera ouvert du LUNDI AU VENDREDI DE 18:00 HEURES A 22 HEURES ainsi que les SAMEDI ET DIMANCHE DE 13:00 HEURES A 18 HEURES. Pour la période des Fêtes, le centre sera ouvert à tous les jours à partir de 13:00 heures.

Pour ceux qui désirent s'inscrire aux activités hivernales, veuillez appeler au 674-2809 ou venir au Centre des loisirs aux heures d'ouverture avant VENDREDI LE 27 DÉCEMBRE 1996.

Les loisirs apprécieraient que la population profite davantage de nos activités puisque le Centre des loisirs nous appartient à tous et qu'il me fera plaisir de vous accueillir.

Philippe Gagnon
Philippe Gagnon
Préposé aux loisirs



NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU

A QUI LA CHANCE?

JARDIN DU COIN

POUR QUI:	Tous les enfants de 3 à 5 ans	
ENDROIT:	Centre des loisirs de Saint-Fulgence	
QUAND:	deux après-midi par semaine	
DEBUT:	21 janvier 1997 - de 13 heures à 15 heures	
COUT:	inscription	- 12.00\$ par famille
	1 enfant	- 20.00\$ par mois
	2ieme enfant	- 10.00\$ par mois

Si vous avez des jouets ou livres à donner (3 à 5 ans), s'il vous plaît, les déposer à l'édifice municipal de Saint-Fulgence, pour le JARDIN DES ENFANTS.

INSCRIPTION AVANT LE 20 DECEMBRE 1996.

Candy Gagnon	-	674-9221
Guylaine Maltais	-	674-2817



Que faire lors d'une inondation ?

Document à conserver dans le bottin téléphonique

Avant et pendant une inondation

Êtes-vous prêts ?

Il est reconnu que lors d'une inondation, le niveau de l'eau peut monter brusquement. D'une année à l'autre, plusieurs riverains se laissent surprendre par la crue soudaine sans avoir pris les précautions qui s'imposent.

Ce dépliant vise donc à informer la population des précautions à prendre pour protéger leur vie, leur santé et leurs biens.

Ce document doit être lu avec attention et conservé dans les premières pages du bottin téléphonique ou près du téléphone.

Les premières précautions :

Puisque les inondations se produisent soudainement, il ne faut surtout pas attendre que le niveau de la rivière soit rendu à une hauteur critique ou que les routes soient rendues impraticables pour quitter sa maison. Il faut toutefois prendre un certain nombre de précautions dont il est question dans la présente brochure.

Il est essentiel de prévoir un endroit, chez un parent ou un ami, où il est possible de vous réfugier rapidement.

D'ailleurs, dès que les autorités municipales vous conseillent d'évacuer votre maison, il faut le faire sans tarder pour ne pas compromettre votre sécurité et celle de votre famille. Il faut surtout éviter de rester seul. Idéalement, il est préférable de se joindre à un groupe.

Suivez attentivement les indications que votre station de radio locale ou régionale diffusera régulièrement.

Il est important que vous préveniez votre municipalité de vos déplacements en vous enregistrant auprès d'elle, ce qui facilitera la tâche lorsque l'on devra vous rejoindre.

Pour éviter des dégâts importants:

Pour éviter des dégâts importants, voyez à déménager, le plus possible, vos meubles et effets personnels à l'étage supérieur. Si vous n'avez qu'un seul étage, placez alors vos effets personnels sur les tablettes les plus élevées de vos armoires et garde-robes.

Il faut également mettre en lieu sûr les produits tels herbicides, insecticides ainsi que les petits contenants de carburant comme la térébenthine, le varsol, l'essence ou autres solvants, car ces produits, s'ils sont mélangés à l'eau, peuvent contaminer votre maison et seront dangereux pour votre santé et celle de votre entourage.

Enlevez de votre sous-sol les objets susceptibles de flotter et d'être endommagés.

Quant aux réservoirs d'huile à chauffage, de gasoline ou d'essence, il est important de vous assurer que les valves d'entrée et de sortie sont bien fermées ainsi que les conduits d'aération. S'assurer également que les réservoirs sont fixés solidement au sol ou à la maison.

Il faut prendre les mesures nécessaires pour empêcher les égouts de rebouler dans la maison et fermer le conduit en alimentation d'eau.

N'attendez pas que les routes soient devenues impraticables pour quitter votre résidence.

L'électricité

Si vous n'avez reçu aucune indication de la part d'Hydro-Québec ou d'un maître électricien avant de quitter votre résidence, il vous faut agir avec prudence si vous désirez couper le courant dans la maison.

Si le panneau de distribution est au sous-sol et que l'eau commence à recouvrir le plancher, **NE PRENEZ AUCUN RISQUE**, appelez Hydro-Québec qui viendra interrompre le service au compteur ou au poteau.

Si vous prenez la décision de couper vous-même le courant, assurez-vous que vos pieds ne sont pas sur un plancher humide et que vous n'êtes pas appuyé contre une pièce métallique.

Si l'interrupteur ou le panneau a été inondé, Hydro-Québec exigera qu'un maître électricien vérifie votre installation. Ce dernier effectuera les travaux nécessaires pour la remettre en bon état et demandera par la suite de rétablir le service.

Lorsque vous prenez la décision de faire interrompre le courant, il est important de vous informer à Hydro-Québec ou auprès d'un maître électricien des conditions, des délais et des coûts pour le rétablissement du courant électrique.

Lorsque vous prenez la route, soyez prudents et n'oubliez pas que, si votre moteur cale, il vaut mieux sauver votre vie que de tenter de sauver votre véhicule.

LES APPAREILS DE CHAUFFAGE

Des précautions spéciales doivent être prises pour protéger les appareils de chauffage fonctionnant à l'électricité, au gaz naturel, à l'huile ou au gaz propane, contre les dégâts ou du moins pour réduire ces dégâts au minimum.

C'est votre fournisseur qui est en mesure de vous indiquer ce que vous devez faire. Idéalement, **il ne faut pas attendre à la dernière minute** pour connaître la procédure à suivre.

Objets à apporter (si vous devez quitter la maison)

- ° **Vêtements chauds (pour le jour et la nuit);**
- ° **Les articles nécessaires au soin des enfants (couches, biberon, etc.);**
- ° **Médicaments et prescriptions;**
- ° **Articles de toilette (brosse à dents, dentifrice, etc.);**
- ° **Documents d'identité pour chaque membre de la famille (carte d'assurance-maladie, permis de conduire, cartes de crédit, etc.);**
- ° **Carnet d'adresses (pour pouvoir contacter, si nécessaire, vos proches, votre institution financière, votre agent d'assurances, etc.);**
- ° **Votre animal domestique.**

Ce qu'il faut faire après une inondation

LE RETOUR À LA MAISON

Avant de réintégrer la maison, il faut s'assurer des points suivants :

1. que l'eau peut être bue sans danger;
2. que l'électricité peut être rétablie sans danger;
3. que les installations sanitaires fonctionnent bien;
4. que toutes les pièces de la maison ainsi que tous les plats et ustensiles ont été nettoyés et désinfectés à la perfection en se servant d'eau de javel (une cuillerée à table par gallon d'eau chaude);
5. que tous les jouets des enfants soient entièrement désinfectés pour éviter toute contamination.
6. Si le sous-sol est encore inondé, il faut le vider progressivement au rythme d'un tiers du volume d'eau par jour. Ceci évitera que les structures de la maison soient endommagées ce qui pourrait arriver si l'eau était drainée trop rapidement.

**Lire: ATTENTION
AUX POMPES
(ci-contre)**

7. Si vous occupez la maison avant que l'eau soit entièrement retirée, il est essentiel de désinfecter cette eau en y ajoutant quatre pintes d'eau de javel que l'on s'appliquera à mélanger le mieux possible à l'eau stagnante.

LES ALIMENTS

Tous les aliments qui sont entrés en contact avec l'eau doivent être jetés. Seules les boîtes de conserve si elles ne présentent aucun dommage ou gonflement peuvent être conservées. Elles doivent cependant être lavées et asséchées.

Rappelez-vous qu'on ne doit prendre aucune chance avec des aliments suspects. En cas de doute, il vaut mieux les détruire.

Attention aux pompes

Lorsque vous videz votre sous-sol, soyez extrêmement prudents en actionnant vos pompes, pour éviter de vous asphyxier, de vous électrocuter ou de mettre le feu.

L'utilisation de pompes (à essence ou au propane) peut être une source d'intoxication au monoxyde de carbone ce qui peut causer des effets variés allant du mal de tête jusqu'au coma et la mort.

Il faut se souvenir que les gaz asphyxiants sont inodores, incolores et indolores. Il vaut mieux s'assurer que ces appareils seront placés à l'extérieur et que les gaz d'échappement seront toujours évacués vers l'extérieur de la demeure.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage ressentez le moindre malaise, arrêtez le fonctionnement de votre pompe et consultez un médecin immédiatement.

LES MÉDICAMENTS

Tous les médicaments et produits de toilette ayant été en contact avec les eaux de la crue ne doivent pas être conservés. Vérifiez auprès de votre municipalité la façon d'en disposer.

CONTAMINATION DE L'EAU

On doit considérer que l'eau n'est pas potable, à moins d'avis contraire de la municipalité.

Il en est de même de toutes les sources privées d'approvisionnement en eau (puits individuel, de surface ou artésien) touchées par les inondations. Ces sources doivent être considérées comme étant non potables jusqu'à ce qu'il se soit écoulée une période d'au moins dix jours après la régression des eaux.

Une fois cette période de dix jours écoulée, les puits doivent être désinfectés et analysés. C'est le Département de santé communautaire de votre région qui sera en mesure de vous fournir de plus amples informations.

Les structures de votre demeure

Lors de votre retour, vérifiez la structure de votre demeure et de vos bâtiments car elle pourrait avoir été minée, des planchers peuvent avoir été brisés ou soulevés, des vitres cassées, des polluants renversés, etc. Faites alors attention aux trous qui pourraient avoir été faits dans les planchers. Cet examen sommaire vous permettra d'éviter de vous blesser et de vous mettre en danger.

Opération «grand nettoyage»

Dès que le chauffage fonctionne, aérez les pièces en ouvrant les portes et les fenêtres et faites fonctionner les systèmes d'aération (échangeurs d'air, ventilateurs, hottes de cuisine, etc). Vous faciliterez ainsi le séchage tout en éliminant les odeurs.

Sortez tout ce qui peut être imbibé d'eau (meubles, tapis et rideaux). Nettoyez et désinfectez chaque pièce inondée après avoir enlevé, à la pelle si nécessaire, les déchets et la boue entraînés par la crue.

Lavez les plafonds, murs et planchers contaminés en employant de l'eau de javel. Si celle-ci ne peut être utilisée sans endommager la surface à désinfecter, utilisez de préférence des produits contenant de l'ammoniaque.

Des entreprises se spécialisent également dans la désinfection. Quant aux vêtements, un nettoyage à sec peut suffire.

NETTOYAGE DE LA COUR

La cour doit elle aussi être débarrassée de tous les débris qui l'encombrent. La municipalité indiquera la façon de procéder pour la cueillette.

Un effort particulier doit être fait pour enlever les détritiques propices au développement des microbes ou encore qui pourraient attirer la vermine.

En prévision de réclamation

En premier lieu, vous devez contacter votre assureur pour qu'il se prononce sur l'assurabilité des dommages.

Il est donc **important**, au retour à la maison, de prendre des photographies donnant un aperçu des dommages causés par l'inondation ex.: les appareils électroménagers (réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle). Faire de même avec les diverses pièces de la maison ainsi que leur contenu comme les produits de consommation courante: aliments, produits de toilette, etc.

Si vous remarquez des fissures ou des dommages à la structure de votre maison, prenez-en des photographies.

Ne conservez aucun aliment contaminé par la crue des eaux.

Retracez vos factures de biens acquis avant le sinistre y compris des factures d'entretien ou de réparation.

Informez-vous auprès de votre municipalité si vous devez poser d'autres gestes.

Le Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux remercie la Municipalité ainsi que ses conseillers pour leur support pour l'année 1996. Un merci tout spécial aux habitués qui nous rendent visite durant la saison.

L'année qui se termine fut une catastrophe sur le plan touristique dû aux événements du 20 juillet. Le Centre d'interprétation a cependant pris une énorme expansion sur le plan d'éducation en science de la nature et de sa visibilité extérieure.

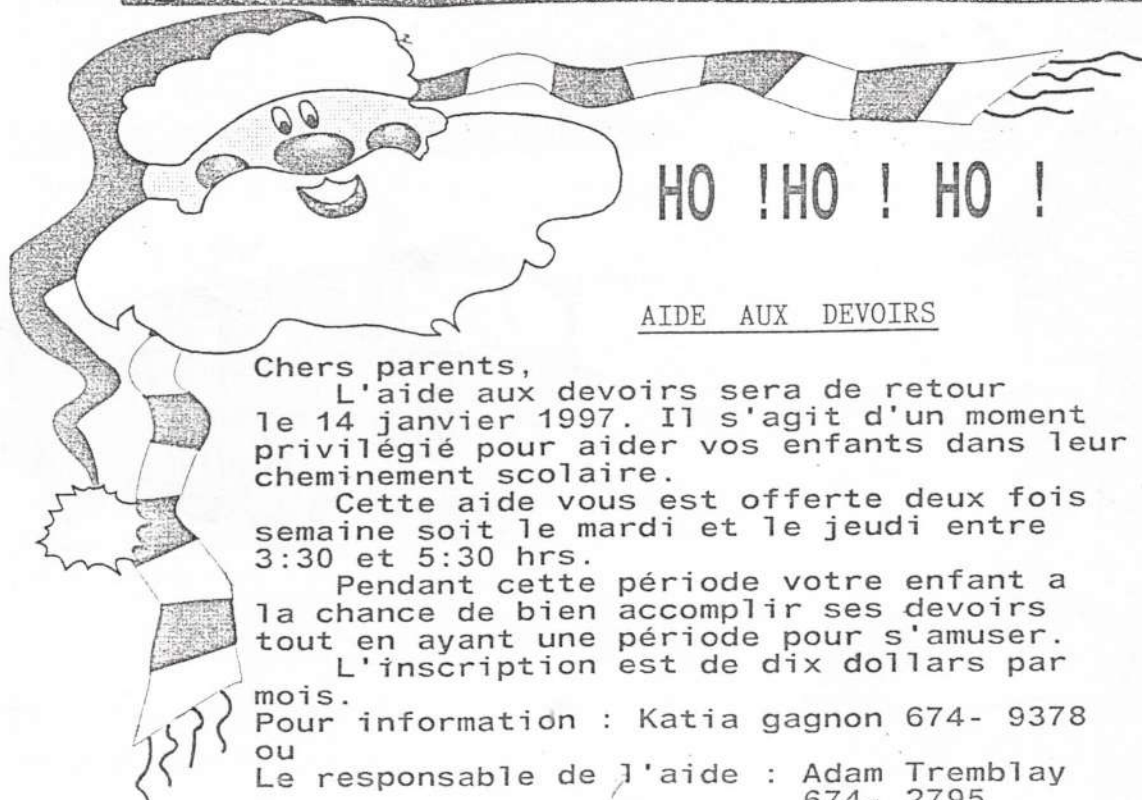
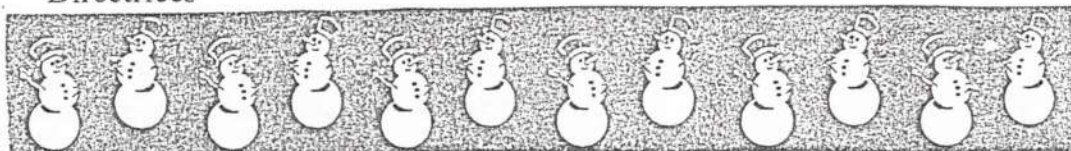
Voici quelques uns des points important à retenir de l'année 1996: nous sommes devenu partenaire de la Biosphère de Montréal (vous serez cordialement invité à la conférence de presse qui se tiendra au mois de Mai 1997 qui officialisera cet événement), bientôt nous paraîtrons à l'intérieur du réseau Internet, de plus, nous avons été invité à participer à l'immense exposition qui se tiendra au Stade Olympique au mois de Mars.

Le Centre vous invite à venir découvrir sa nouvelle exposition pour l'été 97. Parmi les nouveautés; vous y trouverez plusieurs oiseaux naturalisés, la genèse de l'oiseau, les squelettes de certaines espèces, un exhibit démontrant les caractéristiques des oeufs des oiseaux (du colibri à l'oeuf d'autruche).

Nous vous attendons avec impatience!

Les membres du Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux s'unissent à nous afin de vous souhaiter un merveilleux temps des fêtes et une bonne année 1997.

Sylvie Bouchard
Audrey Gagnon
Directrices



AIDE AUX DEVOIRS

Chers parents,
L'aide aux devoirs sera de retour le 14 janvier 1997. Il s'agit d'un moment privilégié pour aider vos enfants dans leur cheminement scolaire.

Cette aide vous est offerte deux fois semaine soit le mardi et le jeudi entre 3:30 et 5:30 hrs.

Pendant cette période votre enfant a la chance de bien accomplir ses devoirs tout en ayant une période pour s'amuser.

L'inscription est de dix dollars par mois.
Pour information : Katia Gagnon 674- 9378
ou
Le responsable de l'aide : Adam Tremblay
674- 2795

A toute la population,

Il n'est pas toujours facile de voir, dans notre contexte social, les gestes de bonté et de générosité. Aucune occasion n'est plus propice pour vous remercier de l'encouragement obtenu lors du lavothon du mois de mai dernier ainsi que votre support toujours constant lors de la vente annuelle des billets pour notre campagne de financement. Tout le corps de pompiers volontaires de Saint-Fulgence vous transmettent leurs meilleurs voeux pour un Joyeux Noël et une Nouvelle année 1997 remplie de bonheur.

Claude Bélanger
Claude Bélanger
Chef pompier



DEPENSES

ADOPTÉ
1997

ADMINISTRATION GENERALE:

Législation	44,000
Gestion financière et administrative	110,950
Greffé	
Evaluation	25,000
Gestion du personnel	1,000
Autres	79,300
	<hr/>
Sous-totaux	260,250

SECURITE PUBLIQUE:

Police	95,150
Protection contre l'incendie	66,800
Protection civile	
	<hr/>
Sous-totaux	161,950

TRANSPORT:

Voirie municipale	87,000
Enlèvement de la neige	84,700
Eclairage des rues	23,000
	<hr/>
Sous-totaux	194,700

HYGIENE DU MILIEU:

Administration	7,500
Traitement de l'eau	30,500
Distribution de l'eau	41,000
Enlèvement et destruction des ordures	109,200
Collecte sélective	4,000
	<hr/>
Sous-totaux	192,200

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:

Urbanisme et zonage	35,400
Logement	11,000
	<hr/>
Sous-totaux	46,400

LOISIRS ET CULTURE:

Centre communautaire	21,270
Patinoire	12,850
Parc et terrains de jeux	12,000
Autres-support org. récré-touristique	72,516
Mise en valeur forêt (volet 11)	
Bibliothèque	22,300
	<hr/>
Sous-totaux	140,936

FRAIS DE FINANCEMENT:

82,900

AFFECTATIONS

TOTAUX:

1,079,336

RECETTES

BUDGET
ADOPTÉ
1997

RECETTES DE SOURCES LOCALES:

Taxes foncière générale	588,907
Taxes de secteur serv. de la dette	2,720
Taxes de secteur - Fonctionnement	7,600
Surtaxe immeubles non-résidentiels	20,000
Eau	55,000
Egouts	3,096
Ordures	108,000
Taxe d'affaires	
Sous-totaux	<u>785,323</u>

PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES:

Ecole primaire	6,175
Réseaux télécom., gaz, électricité	65,547
Sous-totaux	<u>71,722</u>

AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES:

Loyers	3,200
Recouvrements de tiers	3,851
Licences et permis	3,000
Droits de mutations immobilières	4,000
Intérêts	3,000
Autres (cession d'actifs imm.)	
Mise en valeur de la forêt	
Sous-totaux	<u>17,051</u>

TRANSFERTS INCONDITIONNELS:

Péréquation	89,240
-------------	--------

TRANSFERTS CONDITIONNELS:

Sécurité civile	
Entretien du réseau routier	116,000
Amélioration du réseau routier	
Autres transferts conditionnels	
Sous-totaux	<u>116,000</u>

AFFECTATION:

Affectation du surplus	
Infrastructures Canada-Québec	1,079,336

TOTAUX: 1,079,336